



MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Date de la convocation 25/06/2025 Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 5 Votants 6 Secrétaire de séance : Rodolphe THIRIEZ	Séance du 30 juin 2025			
	L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire.			
	<i>2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 23 juin 2025, le Conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois pouvant délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum</i>			
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
	Anne DURAND	x		
	Rodolphe THIRIEZ	x		
	Patrick MICHEL	x		
	Florence MALAVIALLE		x	Rodolphe THIRIEZ
	Nicole RATAJCZAK	x		
	Nicole MATHE		x	
	Alain SANCHEZ		x	
	Florence FREY	x		
	Laurent PARENTINI		x	
	Brice HOULES		x	
	Delphine LEBOUCHER		x	
	Edith GARCIA		x	
	Alexandre SINTES		x	
	Sébastien FOULQUIER		x	
	Alissia LOURME-RUIZ		x	

2025034 - PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASKET 3x3

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un terrain de basket 3x3 d'un montant de 53 522.20 €.HT.

Ce projet se ferait sur l'ancien terrain de tennis de la commune (au-dessus du terrain de Tambourin). Les aménagements consisteraient en la reprise du sol, la fourniture et pose d'une résine synthétique, l'installation d'un panier de basket et le marquage au sol des différentes lignes (dimensions du terrain de basket : 15 m (largeur) x 19 m (longueur), dimension totale du terrain : 18 m (largeur) x 36 m (longueur).

Compte tenu de l'intérêt que représente ce projet pour la commune (réhabilitation d'un ancien terrain de tennis) et pour la population, Madame la Maire propose de solliciter une subvention auprès des organismes compétents en la matière et indique que le solde sera autofinancé par les fonds propres de la Commune.



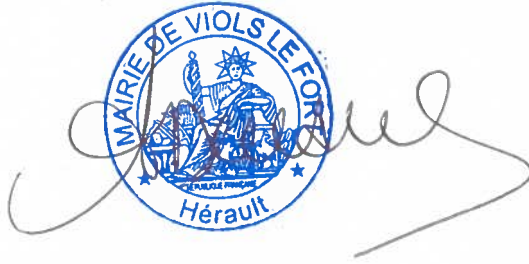
Son Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 5 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un terrain de basket 3x3 d'un montant de 53 522.20 € HT.
- **AUTORISE** Madame la Maire à déposer la demande de subventions auprès des organismes compétents en la matière, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme

La Maire,
Anne DURAND



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le : 02/07/2025

La Maire,

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20250630-2025034-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

Publié le : 09/07/2025 10:52 (Europe/Paris)
Collectivité : Viols-le-Fort
https://www.violslefort.fr/documents_administratifs/35065

